

N° 45/11.08

RÉPONSE AU POSTULAT DE M. ALEXANDRE JAQUINET

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie une fois, le 21 octobre 2008. Elle était composée de Mmes Brigitte COENDOZ, Béatrice GENOUD, Claudine DIND, de MM. Vincent JAKUES, Alexandre JAQUINET, Claude RANDIN et du président-rapporteur Rémy DELALANDE. La Municipalité était représentée par Mme Nuria GORRITE, syndique.

1 PRÉAMBULE

Ce préavis fait suite au postulat déposé le 2 avril 2008 par M. le Conseiller communal libéral Alexandre JAQUINET intitulé "*Pour que Louis Soutter soit reconnu par sa ville natale en donnant son nom à une rue, une place ou par une plaque commémorative*".

Selon l'explication détaillée du motionnaire, l'idée de rendre honneur à Louis Soutter a germé lorsqu'il travaillait à l'Hôpital de Saint-Loup, là où certains médecins l'avaient connu et où il a pu découvrir son œuvre, cet établissement étant situé non loin du home de Ballaigues, où l'artiste fut interné.

Le motionnaire est ensuite revenu sur le parcours atypique de cet artiste morgien; connu pour ses talents de violoniste, devenu directeur artistique dans une université américaine il a été considéré comme un artiste "brut". Néanmoins il a été reconnu par certains de ses pairs: Le Corbusier, Jean Giono, Auberjonois.... Il atteint même actuellement une dimension internationale dans de nombreux musées.

Sur le plan cadastral, il semble que Louis Soutter soit né à quelques pas de l'Hôtel de Ville de Morges, dans le bâtiment de la pharmacie toute proche (ex-pharmacie Soutter).

La syndique Nuria GORRITE est également revenue sur les rumeurs concernant les rapports soi-disant difficiles que la ville entretenait avec Louis Soutter (dont la confiscation de son violon), et a ajouté que la ville était heureuse de reconnaître cet artiste hors du commun dont 30 œuvres sont actuellement exposées au Musée Forel. Elle a également souligné que cet objet avait été pris en considération facilement par le Conseil communal le 7 mai 2008.

Les membres de la commission sont également revenus brièvement sur la procédure d'adoption de ce postulat et ont partagé l'avis que de prochains objets de ce type puissent très bien être traités en procédure facilitée, plutôt qu'en commission ordinaire. En effet, le règlement du Conseil prévoit la possibilité d'une interruption de séance afin que la commission puisse se réunir rapidement et donner son aval par oral, ce qui a l'avantage de gagner du temps face à d'autres thèmes autrement plus complexes.

2 PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 8 septembre 2008, de retenir la suggestion de M. Alexandre Jaquinet de donner le nom de Louis Soutter à la "place du petit Hercule" au Parc de l'Indépendance. L'inauguration aura lieu le samedi 8 novembre 2008 à 11 h au Parc de l'Indépendance, dans le cadre de l'exposition qui sera consacrée à Louis Soutter au Musée Alexis-Forel dès le 9 octobre 2008. Une entrée libre dans le musée sera également prévue ce jour là.

3 DÉCISION DE LA COMMISSION

Le sujet ne faisant pas vraiment débat compte tenu de l'assentiment général d'offrir à la mémoire de Louis Soutter une reconnaissance officielle de la Ville de Morges, la commission se rallie donc à l'unanimité au postulat Jaquinet ainsi qu'à la proposition de la Municipalité.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport de la Municipalité;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat de M. Alexandre Jaquinet.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Rémy Delalande

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 novembre 2008.